



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Le présent rapport est établi en comparaison avec la décision modificative de l'exercice 2021.



### I. Orientations budgétaires envisagées :

#### A. Evolutions des dépenses et recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées en hausse de 11,4%.

Dans le détail :

- Les recettes propres sont évaluées en hausse prenant en considération une amélioration de la situation sanitaire avec un retour des visiteurs européens.
- Les subventions d'exploitation (contribution du Département du Val d'Oise et financement de la DRAC au strict entretien) sont envisagées stables. Le financement du strict entretien à hauteur de 100.000€ est pérennisé.
- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel : CPAM, prévoyance), sont revues en baisse après une année où elles ont été importantes, liées à de longs arrêts maladie et des personnels maintenus isolés par leur médecin dans le cadre de la prévention de la propagation de la Covid-19.
- Les autres produits de gestion courante (remboursements par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des dépenses de formations de l'équipe) sont évalués en hausse pour 2022, avec une reprise des formations en présentiel.
- Les produits exceptionnels se décomposent en :
  - Mécénat : celui-ci est estimé à 25 000 €, réparti sur deux projets majeurs de la programmation culturelle : l'organisation des Révélation musicales du Vexin (issues des Master Classes de Jean Mouillère) et la deuxième édition du festival littéraire *Le Château se Livre*.
  - Subventions sur projets : la prévision intègre le soutien de la DRAC et des collectivités (Région, PNR du Vexin français, Communauté de Communes Vexin Val de Seine) sur des projets culturels et/ou en lien avec le territoire : résidence d'auteur de Bande Dessinée, « Été Culturel », festival littéraire, Révélation musicales du Vexin.
  - Contribution de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à l'ouverture du Point d'Informations Touristiques : celle-ci a été reconduite à l'identique.
  - Autres recettes exceptionnelles : elles correspondent à des demandes de subventions à des organismes professionnels (La Sofia, Le Centre National du Livre ...), mais aussi à des contributions et à des partenariats tels qu'avec le Parc Naturel Régional du Vexin français pour l'organisation des Révélation musicales du Vexin et du festival littéraire mentionnés précédemment.
- Les subventions transférées au résultat ont été estimées stables : elles devront faire l'objet d'une évaluation précise.

Les dépenses sont, elles aussi, évaluées en légère hausse de moins d'1%

Dans le détail :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général sont prévues en baisse de 6,2%. Elles se composent comme suit :
  - Frais généraux : - 21%, car nous avons dû reporter en 2021 84 412,55€ prévus pour le strict entretien 2020, celui-ci n'ayant pu être réalisé à cause de la crise sanitaire. Le Château s'attache en 2022 les services d'un AMO pour ne pas renouveler ce type de retard.
  - Programmation culturelle : le budget est en hausse de 3%, prenant notamment en considération la préparation de nombreuses manifestations et de l'exposition en lien avec la thématique annuelle sur la Bande Dessinée
  - Entretien des espaces extérieurs : la prévision budgétaire est stable
  - Communication : en hausse de 55% afin de doter ce service de meilleurs moyens, ce qui devient primordial pour le développement du domaine
  - Réalisation du journal Plaisir(s) : à la hausse, après l'annulation de la publication d'un numéro en 2021
  - Action culturelle : ce poste de dépenses double par rapport à 2021 afin d'accueillir de nouveaux projets dans le cadre de la résidence d'auteur de BD soutenue par la DRAC.
- Au chapitre 012, les ressources de personnel en 2022 sont en hausse de 7,8 %, après une année 2021 au cours de laquelle nous avons eu le départ en retraite d'un salarié avec une ancienneté de 27 ans, mais aussi une fermeture administrative de plus de 3 mois ne permettant pas d'engager les Guides et des CDD saisonniers habituels au printemps.
- Cette année 2022 l'organigramme va s'étoffer avec un chargé de développement culturel, mais aussi un passage à temps plein du poste de chargé de communication.
- La prévision de charges financières (frais de Ligne de Trésorerie) est maintenue.
- Amortissements et provisions : cf. subventions transférées au résultat

#### B- Evolutions des dépenses et recettes d'investissement

D'importantes opérations d'investissement sont inscrites à la section d'investissement depuis plusieurs années : Terrasse des Chapelles, Théâtre. Concernant ce dernier, les travaux de sauvegarde d'urgence ont été réalisés avec succès en 2021. Les travaux de restitution seront menés en 2022.

Les travaux de la Terrasse des Chapelles et du Réservoir vont débuter au printemps 2022, suite à un appel d'offres en cours de publication.

L'opération pour la restauration du donjon, quant à elle, a été soldée en 2021.

Comme chaque année, un budget d'« investissement courant » sera inscrit, stable à hauteur de 75 000 euros par rapport aux années précédentes.

## II. Informations relatives aux ressources humaines

### A. Structure des effectifs

Cf. organigramme proposé.

### B. Dépenses de personnel

Cf. ci-dessus.

### C. Durée effective du travail

En application de l'accord d'entreprise du 10 février 2015, la durée effective du travail est de 1.568h par an dans l'établissement.

Les salariés travaillant plus de 150h durant les dimanches et jours fériés voient leur nombre d'heures de travail abaissé à 1.478h.

Le temps de travail des cadres est évalué au forfait et leur nombre de jours à travailler est de 214.